



Demande de certification d'admissibilité à la plaque d'immatriculation pour anciens combattants

- Notes importantes :**
- Cette demande s'applique à un seul véhicule.
 - Le nom du demandeur doit être inscrit sur le certificat d'immatriculation émis par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).
 - Seules les plaques d'immatriculation pour un véhicule de promenade ou une habitation motorisée de moins de 3 000 kg pourront être remplacées par une plaque pour anciens combattants.

Critères d'admissibilité à la plaque pour anciens combattants *(Cochez la case correspondant à votre cas)*

- J'ai servi en temps de guerre pendant la 1^{ère} Guerre mondiale, la 2^e Guerre mondiale ou en Corée pendant la Guerre de Corée :
 – en tant que membre des Forces armées canadiennes, **ou**
 – en tant que membre des forces alliées, **ou**
 – au sein de la marine marchande ou de la *Ferry Command*.
- J'ai servi pendant au moins trois ans ou je sers depuis au moins trois ans au sein des Forces armées canadiennes (*service rémunéré*).
- J'ai servi au sein de l'OTAN ou dans une mission de maintien de la paix au sein des Nations Unies :
 – en tant que membre des Forces armées canadiennes, **ou**
 – en tant que membre de la Gendarmerie royale du Canada, **ou**
 – en tant que membre d'un autre service de police du Canada, **ou**
 – en tant que membre d'une force alliée.

Renseignements sur le demandeur *(Veuillez écrire en lettres majuscules)*

Numéro de dossier et numéro de plaque tels qu'ils apparaissent sur votre certificat d'immatriculation de la SAAQ

N° DE DOSSIER :	N° DE PLAQUE :
NOM	PRÉNOM
N°	DATE DE NAISSANCE (A-M-J)
RUE	APP.
MUNICIPALITÉ	CODE POSTAL
SIGNATURE DU DEMANDEUR	N° DE TÉLÉPHONE ()
	DATE (A-M-J)
	COURRIEL

Preuve de service à joindre *(Cochez la case correspondant à votre cas)*

- Vous devez obligatoirement joindre une photocopie de la preuve de service indiquée pour votre situation. Le document doit être en français ou en anglais, sinon vous devez aussi fournir une traduction certifiée conforme.
- Personnel à la retraite :** le Certificat de service ou le Certificat de démobilisation (discharge) au sein des Forces canadiennes, recto-verso (ou l'équivalent pour la marine marchande, les forces alliées, etc.)
- Personnel actif :** une attestation militaire certifiant la nature du service (force régulière ou force de réserve) et confirmant :
 – la réception d'une Décoration des Forces canadiennes (CD) **ou**
 – au moins 3 ans (1 095 jours) de service rémunéré **ou**
 – le service au sein de l'OTAN ou dans une mission de paix au sein des Nations Unies.
- Personnel policier :** une lettre émanant du corps policier du demandeur qui confirme son service au sein de l'OTAN ou dans une mission de maintien de la paix au sein des Nations Unies.

Les renseignements personnels de ce formulaire, recueillis en vertu du Code de la sécurité routière, serviront à déterminer l'admissibilité du demandeur à l'émission d'un certificat d'immatriculation et d'une plaque d'immatriculation avec coquelicot pour anciens combattants.

Réservé à la Direction du Québec, Légion royale canadienne

Je reconnais par le présent formulaire que le demandeur répond aux exigences citées définissant un ancien combattant et qu'il est en droit d'obtenir une plaque pour anciens combattants.

Signataire autorisé, Direction du Québec, Légion royale canadienne
Date (A-M-J)



Réservé à la SAAQ

SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ	REMARQUES :
DATE (A-M-J)	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Demande de certification d'admissibilité à la plaque pour anciens combattants

- Le demandeur doit remplir le formulaire et y joindre une photocopie de la preuve de service mentionnée à la section « Preuve de service à joindre ». Un chèque ou mandat de 10 \$, fait à l'ordre de la Légion royale canadienne - Direction du Québec, doit aussi être joint à la demande pour couvrir les frais d'administration. Le présent formulaire dûment rempli et signé doit être acheminé au bureau de la Légion royale canadienne dont l'adresse est indiquée plus bas.
- Sur réception de la demande, la Direction du Québec de la Légion royale canadienne certifie l'admissibilité du demandeur à la plaque pour anciens combattants, le cas échéant. Elle transmet à la SAAQ un exemplaire du formulaire authentifié du sceau de la Direction du Québec, Légion royale canadienne, elle en conserve une photocopie ainsi que les preuves reçues. Vous n'avez pas à vous présenter au bureau de la SAAQ, ni pour faire votre demande, ni pour recevoir votre plaque pour anciens combattants.

Remise de la plaque pour anciens combattants

- La SAAQ reçoit le formulaire authentifié du sceau de la Direction du Québec, Légion royale canadienne, vérifie le dossier du client et, si tout est conforme, émet le nouveau certificat et la plaque d'immatriculation. En cas de non conformité, la SAAQ pourrait communiquer avec le demandeur.
- Elle transmet sans frais, **par la poste** et à l'adresse du demandeur telle qu'elle apparaît aux fichiers de la SAAQ, la nouvelle plaque d'immatriculation pour anciens combattants ainsi qu'un nouveau certificat d'immatriculation.

SUR RÉCEPTION, LA NOUVELLE PLAQUE POUR ANCIENS COMBATTANTS DOIT ÊTRE APPOSÉE SANS DÉLAI SUR LE VÉHICULE CONCERNÉ.

CETTE PLAQUE N'EST PAS TRANSFÉRABLE, MÊME ADVENANT LE DON DU VÉHICULE CONCERNÉ.

Légion royale canadienne,
Direction du Québec
1000 St.-Antoine Ouest, suite 410
Montréal, Québec H3C 3R7

Pour informations :

Téléphone sans frais : 1 877 401-7111

Télécopieur : 514 866-6303